



Décrocheurs : va-t-on à l'essentiel ?

Le 18 octobre dernier à Nice, le président de la République est revenu sur le sujet des jeunes en rupture du système éducatif dont il avait fait une priorité. Dès 2009 en effet, le chef de l'État avait choisi de "*mener une guerre sans merci contre le décrochage scolaire*".

Depuis l'an dernier, l'Éducation nationale a donc fixé les mesures pour le repérage et la prise en charge de ces élèves dits décrocheurs⁽¹⁾ et a mis en place un outil censé les répertorier et les suivre.

Après l'autorisation accordée par la CNIL, le système se déploie très lentement. Le ministre de l'Éducation annonce pourtant la production imminente d'une première liste de décrocheurs.

Si les Maisons familiales rurales souscrivent aux enjeux, elles s'interrogent sérieusement sur la lourdeur des outils, les procédures proposées et la crédibilité des résultats obtenus.

Au niveau des jeunes qui ont décroché, l'expérimentation en cours dans plusieurs régions montre que les listes d'élèves identifiés comme non-scolarisés sont peu fiables. La communication est difficile entre les bases de données⁽²⁾ qui alimentent le Système Interministériel d'Échanges d'Information. Les raisons sont multiples :

- Nombreuses erreurs de saisies (comme un accent oublié dans le prénom).
- Numéro d'Identification Nationale Élève qui, malgré son nom, n'est pas national mais académique (si un élève change d'académie, il ressortira comme décrocheur).
- Non prise en compte des parcours différenciés de plus en plus fréquents (si un jeune signe un contrat de professionnalisation durant son parcours Bac pro, si un autre passe un concours "sanitaire et social"... Ils seront considérés tous les deux comme décrocheurs)...

Les Maisons familiales rurales estiment que cette centralisation de l'information est utopique et peu efficace. Elles engagent les administrations centrales à améliorer la mise en relation des bases de données et à simplifier le système de collecte de l'information pour ne pas alourdir le travail administratif des établissements scolaires. En outre, ne serait-il pas judicieux que ces listes de "décrocheurs" soient facilement accessibles par les chefs d'établissement et qu'elles soient analysées par les équipes éducatives afin de relever les erreurs possibles ? Cette réflexion collective et individuelle des enseignants sur le devenir de leurs élèves ne serait-elle pas intéressante ?

Au niveau des élèves en situation potentielle de décrochage scolaire, Sconet-SDO permet d'identifier des "signes" précurseurs du décrochage comme l'absentéisme et de gérer un certain nombre d'éléments de suivi des jeunes repérés : entretiens...

Dans ce cas, les Maisons familiales rurales estiment que la technologie, fut-elle des plus moderne, détourne de l'essentiel. Dans un système éducatif de qualité, rien ne peut remplacer **l'accompagnement humain de proximité**, au-delà de toute consigne administrative, de toute procédure d'évaluation ou programme informatique de suivi. Les MFR privilégient déjà cette voie car elles savent bien que les relations entre jeunes et adultes sont essentielles dans l'éducation.

Enfin, ne faut-il pas s'interroger davantage sur les causes du décrochage, sur les carences du système éducatif pour y faire face et sur les solutions à apporter plutôt que d'investir massivement dans un logiciel ?

(1) Il s'agit ici des jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire sans qualification (Article L313-7 et L318-7 du Code de l'Éducation).

(2) PREDECAGRI (élèves du ministère de l'Agriculture) incluant les données d'INDEXA (résultats examens), INCA (apprentis), Sconet-SDO (élèves de l'Éducation nationale) incluant les données d'OCEAN (résultats examens), PARCOURS (jeunes suivis par les Missions locales).



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales « Réussir autrement sa formation »

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des MFR coordonne les activités du mouvement. Elle a pour objectifs de :

- garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.asso.fr
Blog sur la formation en alternance : <http://patrickques.wordpress.com/>